



T +33(0)388412560

www.coe.int

pressunit@coe.int

Ref. DC 037(2014)

Nouvel accord de coopération entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme, la dé

Bruxelles, 01.04.2014 - La Commission européenne et le Conseil de l'Europe (47 États membres) ont signé aujourd'hui un accord visant à mettre en place un nouveau cadre de coopération dans les pays de l'Europe pour la période 2014-2020.

L'accord permet aux organisations de travailler ensemble de façon plus stratégique et plus axée sur les résultats pour aider à promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit dans les pays de l'élargissement et du voisinage, en s'appuyant sur les conventions internationales contraignantes, les principes du Conseil de l'Europe.

La déclaration a été signée aujourd'hui à Bruxelles de l'élargissement et de la politique européenne de voisinage et par Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.

« Le Conseil de l'Europe est un partenaire très important de l'accord conclu aujourd'hui. Ce partenariat sera approfondi entre nos deux organisations, pour le bénéfice de nos pays partenaires dans les régions de l'élargissement », a indiqué le Commissaire.

« Le Conseil de l'Europe et la Commission européenne sont deux organisations distinctes, mais nous partageons les mêmes valeurs. L'accord d'aujourd'hui apportant un soutien substantiel aux projets en faveur de l'Etat de droit dans les pays engagés dans des réformes essentielles », a déclaré le Secrétaire Général.

Cet accord administratif définit les méthodes de travail de cette coopération, qui sera menée sous la forme de programmes conjoints (dans les pays de l'élargissement et du voisinage, y compris les Balkans occidentaux), les pays couverts par le programme (Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldova et Ukraine) et les pays de la région du sud de la Méditerranée (initialement le Maroc et la Tunisie).

[Déclaration](#) (en anglais)
[Déclaration - Questions/Réponses](#)

Contact : [Andrew Cutting](#), Attaché de presse/porte-parole, Tél. +32 485 217 202.